

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » PRÉSENTATION

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 15 à 17 ans (à partir du jour des 15 ans jusqu'à la veille des 18 ans). Il consiste à effectuer des petits chantiers de proximité par demijournée et de recevoir, en contrepartie une indemnisation d'une valeur de 15 euros par chantier réalisé. Les jeunes participants doivent être domiciliés sur une des communes du Pays de SaintFulgent – Les Essarts (BazogesenPaillers- Les Brouzils- Chauché- ChavagnesenPaillers- EssartsenBocage- L'Oie- La Copechagnière- La Merlatière- La Rabatelière- SaintAndréGouled'Oie - SaintFulgent- SainteFlorence).

Cette première expérience dans la vie active revêt un caractère éducatif et formateur pour les jeunes visant à :

- Valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie locale,
- Permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et des missions de la collectivité,
- Responsabiliser les jeunes et leur permettre de prendre des initiatives,
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche en échange des missions effectuées.

L'encadrement est assuré par les agents de la Communauté de communes issus des différents services de la collectivité. Chaque chantier « Argent de poche » est encadré par un adulte référent pédagogue et technique.

Les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'aide à l'archivage, l'entretien/nettoyage de locaux, l'inventaire de matériel... Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi. Elles doivent viser à l'amélioration du cadre de vie et être d'utilité collective.

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires sur des ½ journées. Une indemnisation d'une valeur de 15 euros (en chèques CADHOC) par ½ journée sera versée à chaque jeune participant. Les chantiers durent 3h.

Après réception du dossier complet et étude des candidatures, les services de la Communauté de communes avertiront par mail le jeune et son responsable légal pour accepter ou non le jeune sur un chantier. Les candidats acceptés recevront ensuite les précisions de la mission retenue, les horaires et lieu du chantier.

Les dossiers de candidature sont à retourner dans les meilleurs délais. L'ordre de réception des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la Communauté de communes au 02 51 43 81 81.

Dossier d'inscription du jeune

Pour le dispositif "ARGENT DE POCHE"

Année 2026

Civilité du jeune :

NOM : _____ Prénom : _____

Masculin Féminin

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Date de naissance : __/__/____

Les informations recueillies sur ce formulaire seront traitées dans le cadre du dispositif Argent de poche par la Communauté de communes du Pays de SaintFulgent – Les Essarts et conservées pour une durée de 2 ans. Conformément à la loi RGPD, pour accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter les services de la collectivité.

Cocher le chantier (possibilité d'aller jusqu'à 3 choix maximum) :

- [redacted] **COMPLET** [redacted]
- [redacted] **COMPLET** [redacted] rangement et archivage
- [redacted] **COMPLET** [redacted] rangement et traitement informatique
- [redacted] **COMPLET** [redacted] mise à jour nomenclatures et destruction de documents
- Mardi 7 juillet 2026 à ChavagnesenP. pour le chantier : Rangement, nettoyage intérieur/extérieur
- [redacted] **COMPLET** [redacted] maintenance matériel de jeux

Pièces à fournir :

- **Ce dossier d'inscription** (avec l'autorisation parentale et la charte d'engagement complétées et signées)
- Photocopie d'une **Pièce d'identité** (en cours de validité)
- Photocopie de l'**Attestation d'assuré social**
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale

Pour le
dispositif "ARGENT DE POCHE"

Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du trajet, soit au cours de l'activité, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La Communauté de communes du Pays de SaintFulgent- Les Essarts s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

La Communauté de communes du Pays de SaintFulgent- Les Essarts ne sera en aucun cas tenue pour employeur des jeunes participants au dispositif « Argent de Poche ».

Madame, Monsieur : _____ agit en qualité de représentant légal et atteste avoir pris connaissance des modalités et du contrat auquel mon enfant s'engage.

J'autorise mon enfant :

NOM : _____ Prénom : _____

- À participer à l'opération «ARGENT DE POCHE»
 À rentrer seule(e) après le chantier

Droit à l'image:

A l'occasion des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les jeunes. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur le territoire (presse, bulletin, site internet, page Facebook...) et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vues de mon enfant
 Je refuse les prises de vue de mon enfant

Urgence médicale :

- J'autorise l'agent responsable de l'activité à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires, si l'état de santé de mon enfant l'exige.

Nom du médecin traitant :

Situé sur la commune de

Téléphone du représentant légal : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Fait le : ___ / ___ / _____

A _____

Signature du représentant légal (précédée de la mention «lu et approuvé») :

Charte d'engagement

A _____

compléter par le jeune

Pour le dispositif "ARGENT DE POCHE"

Ce contrat est un engagement de votre part en tant que jeune participant, à observer certaines règles dans les missions qui vous sont confiées. **Lisezle attentivement avant de le compléter et de le signer.**

La périodicité de l'activité:

Le chantier « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 dont 30 minutes de pause. La périodicité de l'activité est déterminée par les agents.

La réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures adaptées à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant une durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers.

La qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers:

- J'arrive à l'heure précise au point de rendezvous.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les agents encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire les agents, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause. Sauf cas de force majeure justifiée.

Sanctions appliquées: entraînées par le non respect d'un des points énoncés ci dessus

:

Exclusion temporaire ou définitive du dispositif «Argent de poche»

.

Nonindemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les agents.

Indemnisation du chantier :

Toute réalisation d'un chantier entraîne une indemnité d'une valeur de 15 euros par chantier de 3h (en

Fait le : ___/___/_____

A _____

Signature du jeune (précédée de la mention «lu et approuvé ») :